



Hypothèque judiciaire et compromis de vente

Par **lacoco**, le **18/06/2015** à **21:00**

Bonjour, j'ai acheté une maison en passant par une agence immobilière et signé un compromis avec conditions particulières de signature au plus tard le 30 juin 2015. Le notaire m'apprend qu'il y a une hypothèque judiciaire aux impôts très importante. Sachant que je ne suis pas informée au moment de la signature du compromis est-ce que je peux annuler ce compromis sans frais et si oui par quels moyens. La dette est supérieure au montant de l'achat. J'ai aussi donné un acompte de 500 euros au déménageur. Merci de bien vouloir m'aider.[smile25]